

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec l'AGEFIPH, l'I.R.E.O met en place une formation de 2 jours à destination des élus du personnel ayant pour thème

## « S'engager efficacement dans la négociation d'un accord Handicap »

Les objectifs de cette formation sont les suivants :

- Savoir analyser la politique Handicap de l'entreprise
- Être force proposition sur les indicateurs dans le cadre d'une négociation
- Être force proposition pour co-animer une politique Handicap à travers un accord
- Pouvoir agir en cas de non-accord agréé
- Communiquer en tant qu'IRP pendant et après la négociation

Pré requis : Avoir suivi idéalement le niveau 1 : « Connaitre et agir sur le handicap au travail en qualité de représentant du personnel »

Cette formation (imputable sur le CFESS – cf. Verso) **gratuite** (inscription obligatoire) est à destination prioritairement des **élus en capacité de négocier (CSE/DS/DSC)**

Elle se déroulera selon le calendrier suivant :

<b>Lieux</b>	<b>Dates</b>
<b>LILLE</b>	<b>Les 09 et 10 septembre 2020</b>
<b>LILLE</b>	<b>Les 08 et 09 octobre 2020</b>

Nous vous invitons à vous inscrire en ligne sur le site de l'I.R.E.O :

<https://www.ireo.fr/formulaire-agefiph-niveau-2/>

A réception de votre demande d'inscription vous recevrez une confirmation sous 8 jours. Toutes les informations concernant la formation (convocation, lieu, et horaires) vous parviendront à l'adresse mail indiquée, 1 mois avant le début de celle-ci.

Dans l'attente du plaisir de vous y rencontrer, veuillez croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

*L'IREO est reconnu par le Ministère du travail comme un institut spécialisé délivrant de la formation économique sociale et syndicale (Arrêté du 2 janvier 2019 fixant la liste des organismes dont les stages ou sessions sont consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, publié au JO du 06 janvier 2019).*

*Ce congé permet d'acquérir des connaissances économiques, sociales ou syndicales, dans le but d'exercer des responsabilités syndicales.*

***Les formations organisées à ce titre par l'AGEFIPH et l'IREO sont imputables sur ce congé. À la demande de tout intéressé ayant émargé la feuille de présence, une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation.***

## **MODELE DE DEMANDE DE CONGE FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE**

*(à rédiger sur papier libre et à remettre à l'employeur un mois avant le démarrage de la formation)*

Objet : demande de congé pour formation Économique Sociale et Syndicale

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du.....au..... Pour suivre une action de formation au titre du CFESS, d'une durée de... jour(s), se déroulant à....., conformément aux articles L2145-1 s ; L2145-5 s., et R3142-2 s. du Code du Travail. Je vous précise qu'il s'agit d'un stage organisé par l'I.R.E.O. Faculté des Sciences juridiques Politiques et Sociales, 1 place Déliot, CS 10629, 59024 LILLE Cedex, organisme habilité par le Ministère du travail à dispenser des formations *(Arrêté du 2 janvier 2019 fixant la liste des organismes dont les stages ou sessions sont consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, publié au JO du 06 janvier 2019).*

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Date et Signature*

---